



Corporation forestière de l'enclave  
d'Estavayer-le-Lac

---

### 3 CHARTE ET STRATÉGIE

---

**Charte**  
**Stratégie**  
**Certification**  
**Sécurité au travail**



Corporation forestière de l'enclave  
d'Estavayer-le-Lac

### 3.1 Charte d'entreprise

Les partenaires de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac s'engagent à ce que la corporation soit l'acteur principal pour la gestion de leurs forêts.

Les forêts de la corporation forestière sont gérées selon les principes du développement durable (environnement, société et économie).

Elle s'engage à :

- Assurer la conservation du patrimoine forestier.
- Produire du bois de qualité et promouvoir le bois local et les produits qui en découlent.
- Répondre aux attentes de la population envers la forêt tout en l'informant de manière efficace sur son importance.
- Assurer l'avenir de la corporation par l'engagement d'un personnel qualifié, si possible de la région.
- Assurer la sécurité des emplois de la corporation.
- Assurer la viabilité économique de l'entreprise en utilisant des méthodes optimales garantissant ce développement durable.



---

## 3.2 Stratégie

La corporation va appliquer la stratégie suivante :

- produire du bois en quantité et de qualité selon les besoins du marché. Travailler selon une sylviculture proche de la nature tout en visant l'optimisation économique, dans le respect d'un développement durable ;
- vendre son produit bois de manière optimale de préférence sur le marché régional. Pour certains assortiments, rechercher une collaboration avec des organisations efficaces ;
- travailler et collaborer avec des professionnels de la forêt, que ce soit avec des entreprises forestières privées ou d'autres corporations forestières ;
- viser une rationalisation des travaux tout en garantissant la sécurité des travailleurs et le respect de l'environnement ;
- assurer, selon les capacités financières de la corporation, les prestations liées aux attentes de la population ;
- développer l'image positive de la corporation et assurer un bon contact avec la population ;
- garantir l'information aux membres de la corporation forestière en établissant un rapport annuel complet ;
- promouvoir la corporation forestière comme partenaire régional compétant pour toutes questions liées à la forêt.



### 3.3 Certification

L'écobilan positif du bois repose sur la question de savoir si ce bois provient d'une gestion durable des forêts. Le développement durable signifie un entretien de la forêt proche de la nature et une exploitation douce du bois, de sorte que le fonctionnement et l'efficacité de la forêt restent inchangés sur de nombreuses générations. La surexploitation (une récolte de bois plus importante à long terme que la croissance, la destruction irréversible des sols par des coupes rases, etc.), peuvent avoir de graves incidences sur l'écosystème de la forêt et, de ce fait, mettre en péril la ressource bois.

C'est pour cette raison que la notion de durabilité a également été appliquée à des labels pour les produits mis sur le marché. La conférence sur le climat de Rio en 1992 et le boycott des bois tropicaux consécutif ont initié ce mouvement. Il existe aujourd'hui une multitude de labels pour les produits en bois provenant de forêts durables. Les trois principaux sont le Certificat d'origine bois Suisse, PEFC, FSC.

Depuis 2012, la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac est certifiée par un unique label : le Certificat d'origine bois Suisse (COBS).



Le « Certificat d'origine bois Suisse » atteste la provenance suisse du bois. Il permet de communiquer les valeurs positives liées à la qualité suisse dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions cadres générales.

### 3.4 Sécurité au travail

La SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents), qui assure les salariés de la corporation forestière, édicte des règles et des processus à l'intention des employeurs. La corporation satisfait entre autres aux exigences contenues dans le classeur « Sécurité au travail et protection de la santé » qui est complémentaire à ce plan de gestion.